

IV – Moderniser l’Etat, son organisation et ses modes opératoires pour adapter son offre de service

A – L’Etat travaille à l’amélioration du service rendu aux collectivités locales et au public

1 – La réforme du contrôle de la légalité et la refonte des services financiers de conseil engagent une rénovation de la relation de l’Etat avec les collectivités locales

- a) Les préconisations du comité de modernisation des politiques publiques conduisent à une centralisation en préfecture du contrôle de légalité et un allègement du contrôle des actes
- b) Les services des finances publiques ont renouvelé leurs offres de service afin de répondre aux besoins des élus locaux en termes d’information et de conseil financier et fiscal

2 – Réduire le nombre d’interlocuteurs pour les usagers a constitué la priorité des organisations administratives

- a) Les directions fiscales et financières de l’Etat proposent désormais un guichet unique
- b) Pôle emploi offre un cadre simplifié à la recherche d’emploi
- c) Les services de la délivrance des titres ont réformé leur fonctionnement interne

B – La volonté d’une organisation plus cohérente des missions de l’Etat a suscité la recherche d’une rationalisation de ses moyens de fonctionnement

1 – La première phase de la réforme territoriale de l’Etat a débouché sur un travail de recentrage des missions de l’Etat autour des trois grandes thématiques départementales et une révision approfondie du schéma immobilier des services de l’Etat

- a) L’Etat construit son organisation territoriale autour de trois directions interministérielles placées sous l’autorité du préfet
- b) La réorganisation de l’Etat local a nécessité également la mise en œuvre d’un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière

2 – En 2009, d’importantes actions touchant aux ressources humaines et à la gestion financière et budgétaire ont accompagné la réforme de l’Etat

- a) Le « plan de transformation des ressources humaines » accompagne l’évolution des métiers et recherche la rationalisation des moyens
- b) La réforme a introduit une gestion, budgétaire nouvelle, caractérisée par la mise en œuvre de l’application informatique financière CHORUS

3 – Un contrôle et un accompagnement accrus des territoires touchés par les plans de sauvegarde de l’emploi

- c) L’encadrement des procédures de licenciement
- d) L’accompagnement renforcé des licenciés économiques

IV - Moderniser l'Etat, son organisation et ses modes opératoires pour adapter son offre de service

Lancée en 2007, la révision générale des politiques publiques a connu en 2009 une étape essentielle avec la définition d'une nouvelle organisation de l'Etat en Ile-de-France et la diminution du nombre de guichets.

Pour autant, l'Etat a poursuivi son action au quotidien.

Ainsi, outre l'activité initialement prévue en **matière d'élections** avec l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen le 7 juin 2009 et de l'élection des 23 juges au tribunal de commerce de Versailles les 14 et 27 octobre 2009, la préfecture a été chargée de l'organisation de trois élections cantonales partielles en mai et juin, (Guerville, Poissy-Sud, et Mantes-la-Jolie) et de deux élections législatives partielles dans les 10^{ème} et 12^{ème} circonscription des Yvelines, en septembre et en octobre 2009.

En 2009, la réforme en matière de surveillance et de gardiennage renforce le contrôle de la délivrance des cartes professionnelles des salariés des sociétés de surveillance et de gardiennage. Elle s'est substituée au régime de l'autorisation préalable d'embauche. Elle est délivrée à l'issue d'un contrôle visant à vérifier la moralité et l'aptitude professionnelle de la personne demandeuse.

Plus de 5 000 demandes de cartes ont été réceptionnées en 2009 concernant à la fois les salariés déjà en activité et les personnes souhaitant accéder à la profession d'agent de surveillance et de gardiennage.

Ce chiffre est en nette augmentation puisque les années précédentes en moyenne 1 500 demandes d'autorisation préalable d'embauches étaient traitées par an.

Enfin, l'année 2009 a vu **la mise en place d'une délégation de service public pour le dépannage sur autoroute non concédée** qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, **la réforme complète de l'examen taxi**, la préparation de la **réforme des activités touristiques** (classement des hôtels, véhicules de grande remise ...).

A - L'Etat travaille à l'amélioration du service rendu aux collectivités locales et au public.

1 - La réforme du contrôle de légalité et la refonte des services financiers de conseil engagent une rénovation de la relation de l'Etat avec les collectivités locales.

a) Les préconisations du comité de modernisation des politiques publiques en 2008 conduisent à une centralisation en préfecture du contrôle de légalité et un allègement du contrôle des actes

L'objectif du contrôle centralisé réside dans une concentration des moyens et une sélection accrue des actes prioritaires, permettant, avec la réduction du nombre d'actes à contrôler, d'obtenir une meilleure efficacité et une concentration des moyens en personnel.

En 2008, une grande partie du contrôle des actes de la Commande Publique avait déjà été regroupée en Préfecture. Cette opération s'est poursuivie en 2009.

Ainsi, depuis janvier, la préfecture est en charge de l'ensemble du suivi des dotations/subventions de l'Etat avec la centralisation complète du traitement des dossiers de demandes concernant la dotation globale d'équipement et la dotation de développement rural des collectivités du département.

Le suivi des sociétés d'économie mixte locale (contrôle budgétaire et de légalité) est assuré à la direction des relations avec les collectivités locales. Cette démarche, qui s'achèvera au cours de l'année 2010, aboutira à un **rassemblement du contrôle de légalité des actes des collectivités locales en Préfecture.**

Depuis le début de l'année, **le contrôle des actes d'urbanisme** (grands documents ou actes d'occupation des sols) a fait l'objet d'un **regroupement au sein de la Préfecture dans un bureau unique : le bureau du contrôle de l'urbanisme et des autorisations de construire.**

En parallèle, les ordonnances de la loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures du 12 mai 2009 prévoient la réduction du nombre d'actes transmissibles en Préfecture au titre du contrôle de légalité. Ainsi, certains actes de la fonction publique territoriale et d'autres qui concernent le domaine de la voirie routière ne sont plus transmissibles.

Le métier des sous-préfectures évolue dans ce domaine, mais le sous-préfet reste l'interlocuteur privilégié des collectivités locales de son arrondissement pour le contrôle et le conseil, avec l'appui de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture.



Thierry Hegay, sous-préfet de Mantes la Jolie

b) Les services des Finances publiques ont renouvelé leurs offres de services afin de répondre aux besoins des élus locaux en terme d'information et de conseil financier et fiscal.

A ce titre, en vue de faciliter la préparation des budgets locaux, les notifications des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale ont été adressées pour la première année par la trésorerie générale. La totalité des collectivités locales des Yvelines ont reçu avant le 20 février 2009 leurs bases prévisionnelles alors que l'objectif national était de 70%.

Par ailleurs, les simulations de bases de taxe professionnelle pour les établissements dominants ont été communiquées de manière anticipée aux communes de plus de 20 000 habitants ciblées par le dispositif.

Les services «Fiscalité Directe Locale» de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale ayant fusionné depuis septembre 2009, les collectivités locales disposent donc désormais d'un interlocuteur unique en matière de conseil : le «Pôle Fiscalité Directe Locale» situé dans les locaux de la Trésorerie Générale.

2 - Réduire le nombre d'interlocuteurs pour les usagers a constitué la priorité des réorganisations administratives

a) Les directions fiscales et financières de l'Etat proposent désormais un guichet unique pour faciliter les démarches des administrés

Fusionnées en 2008 au niveau national, la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) ont été remplacées par la Direction Générale des Finances Publiques. Dans les Yvelines, cette réforme se traduit par la fusion, à venir, de la Trésorerie Générale et de la Direction des Services Fiscaux et, dès à présent, au plan local, par la mise en place de guichets uniques offrant au public un seul interlocuteur pour les questions de calcul ou de recouvrement de l'impôt.

Ce guichet unique prend deux formes :

- dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, l'accueil fiscal est assuré par la trésorerie. C'est «l'accueil fiscal de proximité»
- dans les communes où il existe un centre des impôts, l'accueil sera assuré par «le service des impôts des particuliers» (SIP). Il regroupe les services chargés de l'assiette et ceux chargés du recouvrement qui dépendaient auparavant de la trésorerie.

Dans les Yvelines, ont été ainsi créés en 2009 et début 2010 les SIP de Houilles (avril 2009), Saint-Quentin-en-Yvelines Est (janvier 2010) et Rambouillet (janvier 2010). Les créations se poursuivront jusqu'en 2012.

Dans les deux cas, les contribuables particuliers pourront obtenir des renseignements, des imprimés ou déposer un dossier fiscal relatif au calcul ou au paiement de l'impôt. Quel que soit le service auquel ils s'adresseront, ils n'auront plus à effectuer plusieurs démarches.

Les entreprises disposent déjà d'un guichet fiscal unique, «le service des impôts des entreprises».

Les trésoreries existantes demeurent chargées de la tenue des comptes des collectivités locales et leur offriront désormais des prestations enrichies en matière de conseil financier et fiscal (informations plus précoces sur les bases de la fiscalité locale notamment).

b) Pôle emploi, issu de la fusion des Assedic et de l'ANPE, offre un cadre simplifié à la recherche d'emploi : une offre de services unifiée, personnalisée et mieux articulée avec ses partenaires publics et privés.



Les demandeurs d'emploi peuvent ainsi effectuer leurs démarches d'inscription sur un site unique www.pole-emploi.fr ou par téléphone au 3949.

En 2009, l'accompagnement personnalisé s'est peu à peu généralisé sur l'ensemble des agences du territoire réparties sur les communes de **Conflans-Sainte-Honorine, les Mureaux, Mantes-la-ville, Mantes-la-Jolie, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville, Versailles, Guyancourt, Plaisir, et Rambouillet.**

Cet accompagnement se compose d'un conseiller personnel pour chaque demandeur d'emploi de l'indemnisation au retour à l'emploi et de la mobilisation constante des aides et des prestations de recherche d'emploi.

Grâce à cette personnalisation renforcée de ses services, Pôle emploi a également développé l'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements : de la simple parution de l'offre à l'assistance au recrutement en utilisant les aides à l'embauche et des contrats spécifiques, de la présélection des candidats au suivi durable dans l'emploi, dans l'organisation de forums destinés à faciliter la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi et dans l'utilisation de www.pole-emploi.fr, 1^{er} site Internet de l'emploi avec plus de 22 millions de visites par mois.

Pôle emploi travaille aussi avec des partenaires complémentaires sur les thématiques d'aide à la mobilité et à la formation. Ces actions s'articulent avec les dispositifs financés par les Conseils régionaux, les Conseils généraux ainsi que des collectivités publiques et les Partenaires sociaux. Des partenaires co-traitants complètent la gamme de services proposés par Pôle emploi à des publics spécifiques tels que les jeunes, les bénéficiaires l'obligation d'emploi et les cadres.



Visite de la préfète au pôle emploi de Versailles

c) Les services de la délivrance des titres de la Préfecture ont réformé leur fonctionnement interne dans le double objectif de développer la proximité du service et de sécuriser les titres

L'activité liée au séjour des étrangers sur le territoire national demeure **particulièrement soutenue** dans les Yvelines. En 2009, 153 000 personnes étrangères ont été reçues, ce chiffre était de 139 000 en 2006.

Cette augmentation a impacté fortement les services d'accueil et des guichets : gestion de la file d'attente devant la Préfecture avant l'heure d'ouverture et allongement des délais pour fixer un rendez-vous pour le dépôt et la pré-instruction des dossiers. Pour épargner du temps aux usagers, de nombreuses démarches sont effectuées désormais par voie postale, dispositif qui prend davantage d'ampleur pour désengorger les services d'accueil.

Parallèlement, pour rapprocher les usagers dont la demande implique une présence physique, un travail important a été mené en 2009 pour confier certaines procédures (parents d'enfants français, conjoints de français par exemple) aux sous-préfectures. La sous-préfecture de Rambouillet traite ainsi désormais certains dossiers depuis le 1^{er} janvier 2010, rejoignant ainsi celles de Saint-Germain et de Mantes.

En terme de répartition géographique actuelle des demandeurs, l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye est le plus important puisqu'il représente près de 40% des dépôts de dossiers. La part respective des autres arrondissements est de 30 % pour Versailles, 22 % pour celui de Mantes-la-Jolie et 8 % pour celui de Rambouillet.



Le domaine des cartes grises a connu une évolution majeure en 2009 avec l'entrée en vigueur du nouveau système national d'immatriculation des véhicules (SIV), qui attribue une immatriculation permanente du véhicule.

Entré en vigueur le 15 avril, il a été étendu le 15 octobre aux véhicules d'occasion, ce qui a fortement perturbé le fonctionnement du service et les conditions d'accueil du public.

Des mesures adaptées ont permis de retrouver une situation plus normale en début d'année 2010.

Au total, **127 080 titres** ont été délivrés en 2009 dans le département. Les usagers pourront désormais effectuer leurs démarches auprès des **260 professionnels** dans les Yvelines ou dans un département différent. Par ailleurs, le document remis aux guichets des préfectures et sous-préfectures étant un certificat provisoire d'immatriculation, le titre lui-même, **la carte grise, est adressé par voie postale par le centre de production nationale.**

En ce qui concerne les **permis de conduire**, près de **36 000 titres** ont été délivrés en 2009.

En matière de **délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports**, 2009 a été une année de forte évolution avec **l'instauration du passeport biométrique** à compter du 29 avril.

Un **réseau de 33 communes** s'est constitué pour le dépôt des demandes des passeports. Le traitement des dossiers est ensuite effectué par la Préfecture pour l'ensemble du Département sous forme dématérialisée. **74 643 passeports ont été délivrés en 2009, dont 45.018 biométriques à partir du mois de mai.** Le délai de retour de fabrication est en moyenne de 8 jours.

Le retour d'expérience des communes du réseau passeports est positif : des liens de travail nouveaux entre les différents services se sont noués. Les usagers pourront également déposer leur demande dans un département voisin.

En 2009, 127 717 cartes nationales d'identité ont été produites pour notre département.

B- La volonté d'une organisation plus cohérente des missions de l'Etat a suscité la recherche d'une rationalisation de ses moyens de fonctionnement.

Afin d'accompagner la modernisation de l'action publique, les services de l'Etat se sont restructurés pour offrir un paysage fonctionnel plus cohérent et une gestion plus économe.



1 - La première phase de la réforme territoriale de l'Etat (RéATE) a débouché en 2009 sur un travail de recentrage des missions de l'Etat autour de trois grandes thématiques départementales et une révision approfondie du schéma immobilier des services de l'Etat.

L'objectif de la réforme territoriale de l'Etat (RéATE), composante essentielle de la révision générale des politiques publiques, lancée en 2007, est d'aboutir à **une administration plus resserrée, plus cohérente dans son fonctionnement, plus lisible pour l'utilisateur.**

a) En 2009, l'Etat construit son organisation territoriale autour de trois directions interministérielles placées sous l'autorité de la préfète

Ces trois directions interministérielles s'articulent autour des thématiques transversales de la cohésion sociale, de l'aménagement des territoires et de la protection des populations. L'intérêt du rapprochement des compétences, de la mise en cohérence des missions et du raccourcissement des circuits de travail est de développer une offre de service plus rapide et plus performante.

Ce travail est intervenu à la suite d'une phase de concertation et d'information auprès des agents.

Le Premier ministre a validé en décembre 2009 les organisations régionales et départementales en Ile-de-France, autorisant ainsi les Yvelines à passer à la seconde phase de la RéATE : celle du chantier de préfiguration des futures DDI. **Décalé en Ile-de-France, ce chantier a commencé en janvier 2010 avec l'objectif de créer les DDI au 1^{er} juillet 2010** et d'éviter, dans la mesure du possible, les doublons hérités du passé entre services préfectoraux et les trois futures DDI.

La direction de la cohésion sociale, compétente pour couvrir tout le domaine de l'ingénierie du social, regroupera le service entier de l'actuelle direction départementale de la jeunesse et des sports, les services logement de la préfecture et de la DDEA en charge de la fonction sociale du logement, les services de la DDASS en charge des affaires sociales et de l'hébergement d'urgence, des agents du service des associations de la direction de la réglementation de la préfecture, les missions des droits de la femme et à l'égalité, de lutte contre les discriminations de l'égalité des chances (relevant précédemment de la mission ville).

La direction de la protection des populations naît du regroupement des services vétérinaires et ceux de la concurrence et des fraudes.

La direction des territoires reprend les missions de l'actuelle direction de l'équipement et de l'agriculture, elle-même fruit d'une fusion antérieure entre ces services, ainsi que les missions environnement de la préfecture.

b) La réorganisation de l'Etat local a nécessité également la mise en œuvre d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Afin de mettre en œuvre les orientations de la réorganisation de l'Etat local et les objectifs de rationalisation et performance immobilière, le gouvernement a décidé, en 2007, la mise en place des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) dans les administrations placées sous l'autorité du préfet. Les SPSI fixent ainsi un cadre stratégique pluriannuel aux choix immobiliers opérés localement par l'Etat.

En 2008, l'établissement d'un diagnostic sur la situation du parc immobilier de l'Etat dans le département a constitué la première phase de ce chantier. Sur la base de ces évaluations, la seconde phase de ce chantier a été lancée en 2009 : la réalisation du volet stratégique du SPSI consistant à rationaliser et à valoriser le parc immobilier de l'Etat, en lien avec le Trésorier-payeur général et la DDEA (conservation ou cessions de sites, regroupement de services...)

2 - En 2009, d'importantes actions touchant aux ressources humaines et à la gestion financière et budgétaire ont accompagné la réforme de l'Etat.

a) Le «plan de transformation des ressources humaines» accompagne l'évolution des métiers et recherche la rationalisation des moyens

En premier lieu, l'administration doit faire face à une véritable mutation culturelle. Raisonner en terme de «métiers et compétences» (et non de «postes et statuts») puis anticiper les évolutions sur un plan quantitatif et qualitatif impliquent des changements importants.

Le plan pluriannuel de transformation RH a été bâti autour de 3 axes :

- renforcer les ressources et les compétences sur les missions émergentes ;
- gérer au mieux le déclin de certaines fonctions ;
- proposer à tous les agents des perspectives de développement professionnel au sein du ministère d'origine ou en interministériel.

La police et la gendarmerie nationale, auront notamment, au-delà des remplacements des départs à la retraite, et nonobstant les réformes propres à ces périmètres, de forts besoins de recrutement pour les années à venir : dont une partie pourra constituer des débouchés pour les personnels de préfecture et de sous-préfectures, au sein de leur bassin d'emploi et sur des métiers proches.

De façon concomitante, l'impact de la réforme, sur les missions, se traduit ensuite par un objectif de suppression de 2 100 emplois, répartis de façon sensiblement équivalente, sur les 3 années du programme «administration territoriale», programme 307, pour les années 2009-2011.

Suite à la circulaire du 27 février 2009 du ministre de l'intérieur une note d'orientation stratégique du même jour est venue préciser pour chaque département les cibles de réduction d'effectifs attendue par mission dans les domaines concernés du contrôle de légalité, de la modernisation de la délivrance des titres, de l'amélioration de la performance des fonctions supports et logistiques.

Sur la base de ces orientations, des chantiers variés ont été ouverts :

- la réalisation d'une cartographie des effectifs existants par emploi-type et par site,

- une projection des départs à la retraite d'ici 2011,

- la définition des effectifs cibles de 2009 à 2011 par emploi et site, intégrant les réformes en cours

- une analyse des passerelles de mobilités envisageables pour répondre aux situations de sur-effectifs ou de sous-effectifs (mobilités organiques et/ou fonctionnelles).

Les résultats obtenus se sont matérialisés par des suppressions d'emploi touchant le service des passeports (9 postes) et le service du contrôle de légalité (4 postes), des redéploiements vers des missions à enjeux (service des étrangers et du logement social) afin d'améliorer l'accueil du public et un accompagnement des agents sous la forme de réunions d'information, d'entretiens et de proposition de formation.

Ainsi dans le cadre de ces réunions, les agents du secteur des cartes grises, passeports et cartes d'identité ont été informés de l'évolution de leur métier. Par ailleurs, 65 entretiens ont été réalisés avec les agents de ces secteurs, dont une partie d'entre était concernée par une reconversion vers de nouvelles missions.

b) La réforme a introduit depuis plusieurs mois une gestion budgétaire nouvelle à la préfecture des Yvelines, caractérisée par la mise en œuvre de l'application informatique financière CHORUS

Cette nouvelle application traitera les dépenses, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'Etat conformément aux dispositifs de la loi LOLF.

Le dispositif CHORUS est l'application commune utilisée par tous les acteurs financiers de services centraux et déconcentrés de l'Etat gestionnaire, le Préfet, le contrôleur financier, le comptable.

Le calendrier de bascule est ambitieux : depuis le 1^{er} janvier 2010, CHORUS impacte le programme 307 correspondant au budget de la préfecture, et à partir du 1^{er} juillet prochain, les programmes 216 (action sociale et contentieux notamment) et 232 (élections).

Les autres programmes du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et des autres ministères pour lesquels le préfet reste ordonnateur, ainsi que les recettes, ne seront impactés qu'en janvier 2011.

CHORUS va se substituer aux applications financières et comptables redondantes (NDL, GIBUS, INDIGO, ORCHIDEE).

Parmi les avantages de ce dispositif, on peut citer :

- la connaissance complète de l'état des dépenses et des recettes actuelles et à venir ;
- l'enregistrement en temps réel des engagements juridiques des services faits et des factures de programmation pluriannuelle des budgets ;
- la dépense justifiée au 1^{er} € pour atteindre des objectifs définis (programmation et dialogue de gestion budgétaire attachés à une action ; comptabilité en droits constatés et comptabilité auxiliaire permettant d'établir le bilan de l'Etat (actif-passif).

Pour mettre en œuvre ce dispositif au plan local, la préfecture a créé une plate-forme CHORUS qui a débuté son activité dès janvier 2010.

En terme de formation et d'assistance, l'ensemble des agents ont bénéficié d'une formation sur le dispositif CHORUS.



Les jardins de la Préfecture des Yvelines